

DÉVELOPPONS ENSEMBLE  
UNE RÉGION DYNAMIQUE,  
ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE

---

**MÉMORANDUM BRUXEO**  
POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES BRUXELLOISES DE 2019

---



Confédération  
des entreprises  
à profit social

**ÉDITEUR RESPONSABLE**

Jean-Claude Praet  
Rue du Congrès 37-41 (b3)  
1000 Bruxelles

**GRAPHISME**  
inextenso.be

BRUXEO – Confédération des entreprises à profit social – est l’organisation représentative des employeurs du secteur à profit social (non marchand) de la Région de Bruxelles-Capitale. BRUXEO travaille et agit en concertation avec les autres structures représentatives du secteur à profit social: UNISOC au niveau fédéral, UNIPSO en Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles, et VERSO en Flandre.

Nous vous invitons à prendre connaissance de leurs priorités, reprises dans leur memorandum respectif, et à découvrir notre memorandum « Europe » décrivant nos priorités communes au niveau européen.

**BRUXEO**

Rue du Congrès 37-41 / boîte 3  
1000 Bruxelles  
+32 (0)2 210 53 08  
info@bruxeo.be  
www.bruxeo.be

**UNIPSO**

Square Arthur Masson 1 / boîte 7  
5000 Namur  
+32 (0)81 24 90 20  
unipso@unipso.be  
www.unipso.be

**UNISOC**

Rue Colonel Bourg 122  
1140 Bruxelles  
+32 (0)2 739 10 72  
info@unisoc.be  
www.unisoc.be

**VERSO**

Rue Colonel Bourg 122 / boîte 4  
1140 Bruxelles  
+32 (0)2 739 10 71  
info@verso-net.be  
www.verso-net.be

# PRÉAMBULE

Les élections du 26 mai 2019 constituent un nouveau point de départ pour construire, avec l'ensemble des forces vives qui la constituent, une Région bruxelloise dynamique, attractive et solidaire.

La législature qui s'achève a été marquée par la sixième réforme de l'État, l'intégration de nouvelles compétences issues de l'état fédéral et la mise en place de nouvelles instances pour les accueillir, impliquant la gestion de nouveaux budgets. Ce parcours institutionnel a été long et, même si certains dispositifs doivent encore être finalisés, Iriscare a enfin vu le jour en 2018. Par ailleurs, deux lois fédérales récentes, relatives à la réforme du code des sociétés et au travail semi-agoral, questionnent et inquiètent le secteur quant au respect de son identité et de son professionnalisme. Enfin, la signature d'un nouvel accord non marchand et sa future concrétisation constituent un autre fait marquant de cette législature.

En tant que pôle urbain, la Région de Bruxelles-Capitale poursuit son évolution constante et rapide, dépassant largement les seules questions institutionnelles. Les besoins et les attentes de la population augmentent, changent et se diversifient. Des réponses sociétales cohérentes, adéquates et structurelles existent, tandis que d'autres restent à construire. Ensemble, relevons ces défis !

Grâce à l'équilibre vers lequel elles tendent, entre responsabilité sociétale au cœur de leur objet social et responsabilité de gestion indispensable à leur réalisation, les entreprises à profit social répondent au quotidien aux besoins d'une Région en perpétuelle mutation.

Nous souhaitons mettre en avant les contributions de BRUXEO et des 100 000 travailleurs et 5 500 entreprises à profit social dans

le développement de la Région bruxelloise. Vous constaterez à quel point l'investissement dans les entreprises à profit social constitue un placement fructueux pour le développement durable de notre Région.

Investir dans le secteur à profit social, c'est investir dans l'intérêt général, soutenir le développement économique et renforcer le bien-être des bruxellois et des générations futures :

- En offrant des services accessibles et de qualité ainsi que des infrastructures modernes qui renforcent la qualité de vie, la santé des habitants, et l'attractivité de Bruxelles ;
- En ayant des travailleurs formés, dont la qualification correspond aux besoins des employeurs, satisfaits et disponibles sur le marché du travail ;
- En ayant un impact sociétal avéré, une valeur ajoutée considérable et des emplois de qualité, non délocalisables et porteurs de sens, qui constituent autant de plus-values pour la Région.

Avec les secteurs à profit social concernés, nous proposons 10 lignes de force positives et constructives, afin de soutenir le développement économique, social et environnemental de Bruxelles. Nous espérons que celles-ci seront fidèlement traduites, à priori dans les programmes politiques, et à posteriori dans les déclarations et les actions des Gouvernements bruxellois.



Jean-Claude Praet,  
Président



Christian Dejaer,  
Administrateur délégué

# BRUXEO – ACTEUR ET PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU DÉVELOPPEMENT DE BRUXELLES

BRUXEO est l'unique confédération interprofessionnelle représentative des employeurs du secteur à profit social (non marchand) de la région de Bruxelles-Capitale.

Vingt-six fédérations sont affiliées à BRUXEO; elles représentent les employeurs de la Région de Bruxelles-Capitale actifs dans les secteurs:

- des soins de santé;
- des institutions d'éducation et d'hébergement;
- du bien-être et de l'action sociale;
- socioculturel et sportif;
- de l'aide à domicile;
- des arts du spectacle;
- de l'enseignement;
- du travail adapté.

Fort de ces 26 membres, BRUXEO s'affirme comme un acteur et partenaire privilégié du développement durable de Bruxelles, de la bonne santé de ses entreprises, du bien-être de ses habitants mais aussi des générations futures.

Nos principales missions sont :

1 Coordonner, représenter et promouvoir les intérêts patronaux intersectoriels au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale en participant au dialogue socio-économique (CESRBC), aux accords du non-marchand ou à divers lieux de concertation (ACTIRIS, IRISCARE, etc.).

2 Développer des services de qualité pour nos membres et les entreprises à profit social bruxelloises (information, documentation, analyse, groupes de travail, services « énergie » et « diversité », etc.).

3 Être un lieu de rencontres, d'échanges et de réflexions entre pairs sur les principaux défis et enjeux du secteur. Promouvoir le développement du secteur à profit social, ses valeurs et son modèle socio-économique.

# SECTEUR À PROFIT SOCIAL – MOTEUR DE L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE !

100 066 personnes, soit 16 % de l'emploi total à Bruxelles (620 808 travailleurs), et même 26 % avec l'enseignement, travaillent dans le secteur à profit social (source ONSS - déc. 2016) :

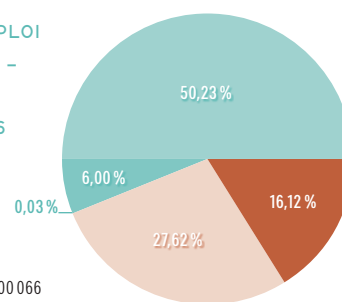
- 34 523 travailleurs dans les soins de santé ;
- 32 982 travailleurs dans les services sociaux :
  - avec hébergement : 14 729 travailleurs,
  - sans hébergement : 18 253 travailleurs ;
- 28 401 travailleurs dans le secteur socioculturel ;
- 4 160 travailleurs dans les mutuelles ;
- 5 800 travailleurs dans l'enseignement.

L'emploi dans le secteur à profit social se caractérise notamment par les éléments suivants : 68 % de femmes (67 904) et 32 % d'hommes (32 162), 77 % dans le secteur privé (76 906) et 23 % dans le public (23 160). Ceux-ci sont actifs dans 5 464 entreprises, soit 15 % du total des entreprises bruxelloises, dont la taille moyenne est de 18 travailleurs.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SELON LES SECTEURS – RÉGION BRUXELLES CAPITALE – 31.12.2016

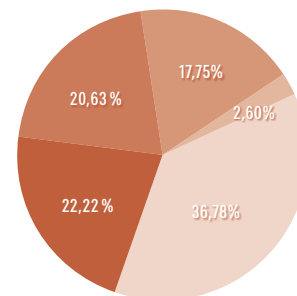
(ONSS, Statistique décentralisée)

- Primaire / 188
- Secondaire / 27 269
- Tertiaire / 311 820
- Quaternaire : profit social / 100 066
- Quaternaire : autre / 171 465



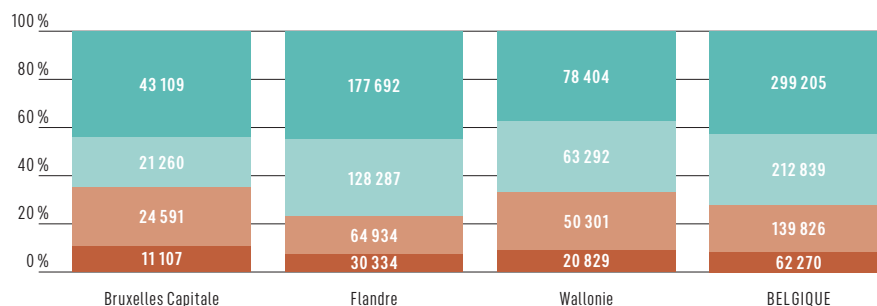
TRAVAILLEURS DES DIFFÉRENTS SECTEURS À PROFIT SOCIAL

- Soins de santé
- Services sociaux
- Socioculturel
- Mutuelles
- Enseignement



RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR TAILLE D'ENTREPRISE À PROFIT SOCIAL (ONSS - 4<sup>e</sup> trimestre 2016)

- Grandes entreprises (plus de 200 travailleurs)
- Moyennes entreprises (50 à 199 travailleurs)
- Petites entreprises (10 à 49 travailleurs)
- Micro-entreprises (moins de 10 travailleurs)



**Au-delà de leur impact social, les entreprises à profit social bruxelloises contribuent fortement à la création de richesses économiques :**

- **Production (hors enseignement) : 6,5 milliards € ;**
- **Consommation intermédiaire : 2,86 milliards € ;**
- **Valeur ajoutée : plus de 4 milliards d'euros, soit plus de 6 % du total de la valeur ajoutée ou 12 % avec l'enseignement.**

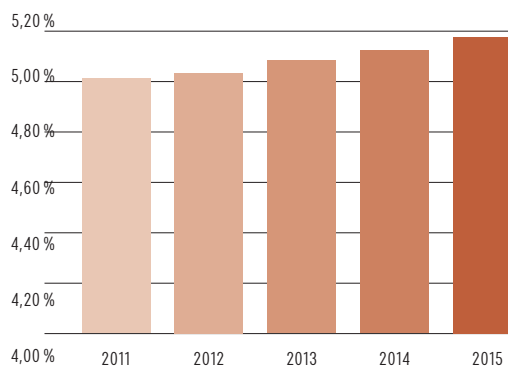
(source ICN - 2015)

La ventilation de la valeur ajoutée au sein des sous-secteurs à profit social bruxellois est la suivante :

- Soins de santé : 2 542,7 millions € ;
- Services sociaux : 1 098,9 millions € ;
- Secteur socioculturel : 690 millions € ;
- Enseignement : 4 018,4 millions €.

L'évolution du secteur à profit social est également éclairante sur son importance grandissante dans l'économie bruxelloise. L'emploi dans les entreprises à profit social bruxelloises a augmenté de 8,3 % entre 2009 et 2014, tandis que leur nombre a cru de 7,3 % durant la même période. (source compte satellite ISBL - BNB)

**ÉVOLUTION DE LA PART DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL DANS LA CONSOMMATION INTERMÉDIAIRE DU TOTAL DE L'ÉCONOMIE (BELGIQUE)**



Pour le futur, le secteur continuera à soutenir activement l'économie. Selon les perspectives régionales du Bureau fédéral du Plan 2017-2023, l'emploi et la valeur ajoutée y augmenteront plus fortement que dans le total de l'économie :

	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN 2017-2023 DE LA VALEUR AJOUTÉE			TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN 2017-2023 DE L'EMPLOI		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
<b>Santé et action sociale</b>	<b>1,5%</b>	1,8%	1,7%	<b>2%</b>	2,4%	2,2%
Total économie	1,2%	1,7%	1,4%	0,6%	1%	0,9%

# RELEVONS ENSEMBLE LES DÉFIS DE LA PROCHAINE LÉGISLATURE

BRUXEO se veut acteur et partenaire du développement de la Région de Bruxelles-Capitale face aux défis à relever tout au long de la prochaine législature :

- Coopération entre entités fédérées :
  - assurer une offre de soins cohérente et forte sur le territoire bruxellois, au vu du morcellement accru des compétences en matière de santé et de bien-être;
  - plusieurs services liés aux compétences historiques ou transférées bénéficient tant aux Bruxellois qu'à des citoyens des deux autres régions. Ainsi, 30% des hospitalisations à Bruxelles concernent des personnes non-domiciliées sur le territoire, et l'attractivité des universités et de l'offre

culturelle dépassent également les frontières de la Région, rendant indispensable un dialogue continu avec les autres entités fédérées.

- Garantir des services sociétaux de qualité accessibles à tous les Bruxellois : au quotidien, les entreprises à profit social bruxelloises rendent ces services accessibles à tous, malgré la tendance européenne et fédérale de libéralisation des services et de réduction de la sécurité sociale.
- Évolution démographique de la Région bruxelloise : avec 150 000 habitants de plus en 2040<sup>1</sup> et une part des >80 ans plus importante que dans les autres régions, les besoins sociétaux augmentent, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées.<sup>2</sup>
- Lutte contre la précarisation des Bruxellois : 31% des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 083 €/mois pour un isolé) tandis que la moyenne belge se situe à 15,5%<sup>3</sup>. Le taux de

## 25 %

La lutte contre la précarité est identifiée par 25 % des employeurs du secteur à profit social comme l'enjeu prioritaire pour faire de Bruxelles une région attractive pour les habitants et les entreprises<sup>4</sup>.



- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1 Bureau fédéral du Plan, 2018, «Évolution annuelle de la population 2018-2070», Tableau 1.6.1.1.</p> <p>2 Didier Gosuin, juillet 2017, Communiqué de Presse: Le plan santé Bruxellois.</p> <p>3 Observatoire de la</p> | <p>santé et du social Bruxelles, 2017, «Baromètre social: Résumé du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté».</p> <p>4 Les données et chiffres repris dans les encadrés, du présent memorandum, sont issus d'une enquête</p> | <p>réalisée par BRUXEO auprès des entreprises à profit social bruxelloises afin de recueillir leurs besoins et leurs avis, et de s'en nourrir pour rédiger et illustrer notre memorandum.</p> |
|--|---|---|

risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se situe autour de 38 %. L'ensemble des secteurs sociaux et de santé bruxellois avertissent de la détérioration de cette situation qui entraîne une précarisation des Bruxellois et une augmentation de la demande de services à profit social<sup>5</sup>.

- Hétérogénéité sociale : celle-ci se reflète notamment par d'importantes inégalités face au chômage et à la santé. Entre les communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la différence d'espérance de vie est de 3 ans pour les hommes, et de 2,6 ans pour les femmes, tandis que le taux de chômage fluctue entre 9 et 26 % selon les communes<sup>6</sup>.
- Énergie et Environnement : la Région doit atteindre 4 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale brute d'ici 2020. Aujourd'hui, celle-ci (hors biomasse) représente à peine 0,2 % de la consommation de la Région bruxelloise<sup>7</sup>.

- Mobilité : une région de plus en plus congestionnée par le trafic automobile, qui entraîne des nuisances et un coût considérable pour l'économie bruxelloise. Bruxelles occupe l'avant-dernière place dans le classement des capitales européennes attrayantes pour les investisseurs, et ce principalement à cause de ses problèmes de mobilité<sup>8</sup>. Par ailleurs, la congestion automobile dans la capitale ralentit les transports publics de surface de 25 %<sup>9</sup>.
- Diversité et marché de l'emploi : entre 2008 et 2014, le taux d'emploi à Bruxelles a augmenté pour les personnes originaires d'un pays de l'UE, tandis qu'il a encore diminué parmi les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient. Le taux de chômage pour les personnes d'origine belge est de 10 %, tandis qu'il est de 29 % pour les personnes d'origine maghrébine. Cet écart se vérifie dans des proportions similaires pour chaque niveau de qualification<sup>10</sup>.

5 CBCS, 2018, «Évolution des problématiques sociales et de santé 2013-2018: Analyse et recommandations», 2.1.

6 Actiris, 2017, «Caractéristiques des communes de la

Région bruxelloise». 7 <http://weblex.irisnet.be/data/crb/biq/2017-18/00111/images.pdf>

8 Ernest Young, 2018, «Baromètre de l'Attractivité belge 2018- Closing the Gap».

9 Brussels Studies, 2018, « Temps de déplacements en transport public à Bruxelles: l'accessibilité des pôles d'activités » – Kevin Lebrun.

10 Service public fédéral Emploi,

Travail et Concertation sociale, 2018, «Monitoring socio-économique 2017: marché du travail et origine».



# NOS LIGNES DE FORCES

BRUXEO propose aux partis démocratiques dix lignes de force pour relever ensemble les défis de la Région de Bruxelles-Capitale et soutenir son développement :

- 1. Offrir des services à profit social de qualité et accessibles à tous : des fondamentaux à consolider**  
⇒ p. 8
- 2. Renforcer la qualité des emplois et la qualification des travailleurs qui les occupent**  
⇒ p. 12
- 3. Réduire l'impact environnemental des entreprises**  
⇒ p. 16
- 4. Simplifier la vie des entreprise**  
⇒ p. 20
- 5. Innover et entreprendre socialement au bénéfice de tous les Bruxellois**  
⇒ p. 22
- 6. Miser sur la concertation et oser son évolution**  
⇒ p. 26
- 7. Promouvoir la diversité**  
⇒ p. 28
- 8. Assurer la cohérence des politiques bruxelloises**  
⇒ p. 30
- 9. Construire une Europe plus sociale**  
⇒ p. 32
- 10. Investir adéquatement pour renforcer les missions d'intérêt général des entreprises**  
⇒ p. 34

# 1.

## OFFRIR DES SERVICES À PROFIT SOCIAL DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS : DES FONDAMENTAUX À CONSOLIDER

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

À Bruxelles, 100 000 personnes travaillent actuellement au sein des 5 500 ASBL du secteur à profit social (non marchand) et offrent des services accessibles et de qualité pour répondre aux besoins de tous les bruxellois, s'adaptant sans cesse à l'évolution de ceux-ci et à leurs attentes.

31% des bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté; la population bruxelloise augmente, se précarise et se diversifie : BRUXEO et ses membres se sont engagés au jour le jour pour garantir l'accès de tous à des services de qualité en soins de santé, éducation, accès au marché de l'emploi, action sociale, etc.

La qualité des services, BRUXEO la garantit notamment en soutenant le professionnalisme de ses membres et de leurs travailleurs. C'est dans cette optique que BRUXEO est opposé à toute mesure réduisant les garanties de professionnalisme, notamment la loi relative au travail semi-agoral votée à la Chambre sans concertation avec les entités fédérées.

Tout au long de la législature écoulée, BRUXEO a veillé à renforcer l'accessibilité et la qualité des services à la population, dans le cadre des différents lieux de concertation (CESRBC, IRISCARE, Actiris, etc.), mettant à disposition du gouvernement son expérience et celle de ses membres pour l'élaboration de politiques ambitieuses et utiles.

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

- 1 Augmenter et adapter l'offre de services, afin de répondre à la croissance et à la complexification des besoins d'une population de plus en plus précaire et diversifiée.
- 2 Renforcer l'accès à des services à profit social de même qualité pour tous les citoyens, et ce quelle que soit leur capacité financière, via une tarification adéquate vers l'utilisateur et des mécanismes de financement des entreprises à profit social suffisants.
- 3 Garantir le professionnalisme et la qualité des services. Les secteurs de la santé, de l'action sociale, de l'éducation et du socioculturel exercent des activités protégées et cadrées par des réglementations : conditions de qualification, normes de qualité et d'encadrement, agréments, protection des travailleurs et des consommateurs, tarification aux usagers, etc. Ces réglementations sont indispensables pour garantir le professionnalisme, l'accessibilité et la qualité des services rendus aux citoyens. Elles doivent également être régulièrement actualisées, simplifiées et adaptées aux nouveaux besoins de la population.
- 4 Assurer une meilleure visibilité de l'offre de services : informer les publics cibles via des outils adaptés, en recourant notamment aux services de première ligne et à la mise en place de points de contact ou lignes uniques. La coordination entre les différents services doit également permettre une meilleure lisibilité des services offerts aux usagers.

Suivant ces quatre principes, BRUXEO souhaite notamment :

**A.** Mieux couvrir les risques liés à la perte d'autonomie et au niveau de dépendance des bruxellois, et ce quel que soit leur âge. La réponse à apporter devrait s'inscrire dans une logique de sécurité sociale, et prendre la forme d'une augmentation de l'offre de services à profit social reconnus pour les citoyens en situation de dépendance, d'un renforcement de l'accessibilité des usagers et d'un soutien à la qualité des services professionnels. Le dispositif financier mis en place devra, quant à lui, permettre de couvrir globalement ce risque de dépendance.



# 54 %

54 % des employeurs du secteur à profit social soulignent le manque de place et la forte croissance de la demande comme le frein principal à l'accessibilité des usagers à leurs services<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Cf. note de bas de page numéro 4.

# 1. OFFRIR DES SERVICES À PROFIT SOCIAL DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS : DES FONDAMENTAUX À CONSOLIDER

**B.** Renforcer le travail socioculturel qui contribue au renforcement des valeurs individuelles et sociétales, à l'attention continue aux droits fondamentaux et à la construction d'une société inclusive. À ce titre, il permet d'éviter également une multitude de coûts sociaux à posteriori (chômage, santé, sécurité, etc.). BRUXEO demande qu'il bénéficie d'un soutien professionnel, continu et structurel, tout en garantissant un accueil permanent.

**C.** Adapter l'offre de services à la population, en fonction de l'évolution démographique et des besoins de la population (exemple : objectif de la CE d'atteindre un taux de couverture de 33 % dans le secteur de la petite enfance).

**D.** Éliminer les listes d'attente dans les secteurs de la petite enfance, IHP, MSP, OISP, handicap, aide à domicile, etc.

**E.** Harmoniser les tarifs des services d'aide à domicile COCOM, COCOF et VGC.

**5** Créer des indicateurs et produire des données :

**A.** Développer des indicateurs complémentaires au PIB, afin d'appréhender correctement l'état de santé de la Région bruxelloise et de ses habitants, en s'inspirant notamment des travaux du Bureau du Plan, de l'IWEPS, de la Fabrique Spinoza en France, et de l'indicateur de progrès social européen.

**B.** Développer des statistiques permanentes liées aux besoins de la population, et assurer leur suivi, en collaboration avec le secteur. Utiliser notamment les données issues des rapports d'activités produits chaque année par les acteurs du secteur, pour alimenter cette analyse des besoins sans alourdir les démarches administratives.

**C.** Construire des outils pertinents, objectifs et structurels de collecte et d'analyse de données sur les entreprises à profit social : force de travail, production, investissement, état de la demande, nombre de bénéficiaires, diversité, R&D, etc.



# 2.

## RENFORCER LA QUALITÉ DES EMPLOIS ET LA QUALIFICATION DES TRAVAILLEURS QUI LES OCCUPENT

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

Historiquement, les entreprises à profit social ont démontré leur capacité à engager et à prendre leurs responsabilités face au défi du chômage. Il est aussi établi que le secteur forme des travailleurs de haute qualité ayant ensuite accès plus rapidement à l'ensemble du marché de l'emploi.

Les emplois dans le secteur ne sont pas seulement des emplois de qualité et porteurs de sens, mais aussi des emplois locaux, non délocalisables et créateurs de plus-value sociale. Ils contribuent notamment à réduire le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des Bruxellois.

Investir dans le secteur à profit social se traduit essentiellement par la création d'emplois supplémentaires qui contribueront à renforcer son offre de service à la population. Les entreprises à profit social produisent à la fois un impact social fondamental (tant du point de vue individuel que du point de vue collectif) et une valeur ajoutée économique importante. Actuellement, 6 000 personnes travaillent sous statut ACS dans le secteur à profit social et permettent d'en renforcer

l'offre de services (chiffres Actiris).

Conscient de l'importance du secteur dans la politique de l'emploi au niveau régional, BRUXEO a créé un groupe de travail interne « Emploi » en mars 2018, pour mieux appréhender ces défis et enjeux. Nous partageons ce travail en alimentant les discussions menées auprès du CESRBC, de l'IBEFE, d'Actiris et de Bruxelles Formation sur de multiples sujets : la réforme des aides à l'emploi, l'ordonnance entrepreneuriat social, l'impact des réformes DAC et APE sur Bruxelles, la réforme ACS, etc.

BRUXEO partage également la volonté du Gouvernement de développer des politiques croisées emploi-formation dans le secteur<sup>12</sup>. Cette initiative permettrait notamment de soutenir la professionnalisation et l'attractivité des métiers du secteur, mais aussi d'améliorer leur visibilité pour l'ensemble des citoyens. Par ailleurs, une politique de formation ambitieuse et efficace est indispensable pour développer les services à profit social afin de répondre aux besoins grandissants de la population.

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

**1** Dynamiser l'emploi, véritable moteur des services à la population :

**A.** Soutenir la création d'emplois de qualité relevant des politiques fonctionnelles afin de favoriser le développement pérenne du secteur.

**B.** Consolider le dispositif ACS : même si les postes ACS dépendent actuellement de la politique régionale, ils sont indispensables pour réaliser les missions pour lesquelles les entreprises à profit social sont agréées par la VGC, la COCOF et la COCOM. À ce titre, BRUXEO demande de veiller à l'harmonisation des financements et des conditions de travail. Toute future réforme du dispositif doit être concertée avec les acteurs concernés et

doit veiller à renforcer la simplification administrative (mode de liquidation et de justification), garantir l'évolution des financements (indexation et ancienneté) et éviter tout décalage entre les organisations communautaires (au niveau des conditions de travail, par exemple).

**C.** Financer la prise en compte à 100% de l'ancienneté réelle de tous les travailleurs, cadre ou hors cadre (ACS, Maribel, fonds propres, etc.), affectés aux missions décrétales. Actuellement, le financement de l'ancienneté n'est pas, peu ou non suffisamment pris en compte. Il existe donc un coût important lié à l'ancienneté à charge des employeurs. Le vieillissement des travailleurs dans le secteur renforce encore cette réalité.

**D.** Compenser toutes les réductions collectives du temps de travail, les jours de congé supplémentaires et jours de formation par un mécanisme d'embauche compensatoire efficace (suffisant pour financer correctement l'embauche compensatoire de toutes les fonctions, accessible pour les travailleurs ACS, applicable pour les petites structures, etc.).

**40 %**

La qualité des services à profit social est garantie par la qualification du personnel (formation initiale et continue) selon 40 % des employeurs. Améliorer le niveau de qualification des Bruxellois constitue le second enjeu prioritaire identifié par les employeurs pour améliorer l'attractivité de Bruxelles<sup>13</sup>.



<sup>12</sup> <http://strategie2025.brussels/grands-objectifs/>  
Axe 2 – Objectif 4

– Chantier 3 de la Stratégie 2025  
<sup>13</sup> Cf. note de bas de page numéro 4.

## 2. RENFORCER LA QUALITÉ DES EMPLOIS ET LA QUALIFICATION DES TRAVAILLEURS QUI LES OCCUPENT

**E.** Élargir le dispositif « Réduction groupe cible travailleurs âgés » aux travailleurs du secteur à profit social afin de soutenir les entreprises et de favoriser l'arrivée et le maintien de Bruxellois âgés sur le marché du travail.

**F.** Développer des postes de travail de qualité, accessibles à tous : personnes handicapées et/ou peu qualifiées, etc.

**G.** Éviter le recours à des politiques déprofessionnalisantes de type travail semi-agoral.

**2** Développer une politique de formation ambitieuse et efficace garantissant un niveau de qualification adéquat en :

**A.** Soutenant la formation initiale et continue, afin que le nombre de personnes formées et le niveau de qualification des travailleurs permettent de répondre adéquatement aux besoins des usagers et au niveau d'exigence des services professionnels.

**B.** Encourageant aussi les filières de formation du secteur à profit social, en ciblant des métiers en pénurie et des fonctions critiques (puériculteur, instituteur, médecin généraliste, infirmier, etc.), tout en tenant compte des besoins futurs.

**C.** Construisant des parcours professionnels et de formation, pour permettre aux travailleurs du secteur le passage d'une fonction ou d'un métier à un autre.

**D.** Développant la validation des compétences pour certains métiers (animateur socioculturel, aide comptable, etc.).

**E.** Poursuivant les investissements en faveur de l'apprentissage des langues.

**F.** Finançant le remplacement du personnel en formation afin de garantir la continuité et la qualité des services.

**G.** Soutenant l'accompagnement des stagiaires en entreprise, notamment via l'embauche compensatoire, un financement et une formation du tutorat en entreprise, une simplification administrative, etc.

**H.** Introduisant des modules de sensibilisation et de formation au secteur à profit social dans l'ensemble des formations initiales (et continues) de l'enseignement secondaire et supérieur.

**3** Améliorer et renforcer l'encadrement, source de bien-être au travail et de professionnalisation des services :

**A.** Renforcer le taux d'encadrement pour permettre un réel soutien aux travailleurs sociaux, en ciblant prioritairement la première ligne et les groupes cibles.

**B.** Améliorer la reconnaissance des postes de coordination et d'encadrement. Les personnes qui occupent une fonction de coordination-encadrement tout en poursuivant leur mission d'AS, d'éducateur, etc. ont besoin de reconnaissance et de valorisation. Cette situation, ainsi que la charge administrative de la fonction, les épuisent et ne valorisent pas



**35 %**

**35 % des employeurs estiment que l'encadrement du personnel est un critère essentiel pour offrir des services de qualité aux Bruxellois<sup>14</sup>.**



leur prise de responsabilités. Un tel soutien permettrait une meilleure prise en charge de l'ASBL et de l'encadrement des travailleurs, tout en renforçant l'offre de services aux usagers (dégagement de plages horaires pour la mission sociale).

**C.** Soutenir la formation pour répondre à la complexification grandissante de la fonction de coordination (gestion d'équipe, comptabilité, respect des législations, suivi administratif, analyse des besoins des usagers, etc.).

**4** Continuer les discussions pour créer une Convention Cadre Sectorielle pour l'ensemble du secteur à profit social bruxellois, tout en veillant à ce que des conventions de collaboration sous-sectorielles spécifiques puissent être conclues en matière de santé, d'insertion socioprofessionnelle, etc.

14 Cf. note de bas de page numéro 4.



# 3.

## RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

De nombreuses entreprises à profit social sont des lieux de travail mais aussi des lieux de vie qui accueillent, hébergent et accompagnent de multiples bénéficiaires (MRS, centres d'hébergement pour jeunes en difficultés, etc.). Cette réalité accentue d'autant plus les questions énergétiques et de confort des infrastructures.

Conscient de cette spécificité et de la difficulté pour les entreprises du secteur à se spécialiser dans ce domaine, BRUXEO développe, avec le soutien de Bruxelles Environnement, un service d'accompagnement en « énergie » pour toutes les entreprises à profit social bruxelloises. Accompagnements collectifs ou individuels, workshops, séances d'information et expertises sont proposés gratuitement pour soutenir les associations qui en font la demande. En 2017, les entreprises que BRUXEO a accompagnées ont diminué leur consommation d'énergie de 13% en moyenne. Les marges budgétaires dégagées par ces économies sont réinjectées dans les missions sociales des entreprises et dans l'achat

d'équipement énergétique performant pour réduire encore plus leurs consommations. En tant que co-financeurs de ces entreprises, les pouvoirs publics ont également tout intérêt à éviter que leur soutien financier pour les missions sociales de base ne s'évapore pas dans des factures énergétiques et des travaux de rénovation mal pensés !

Plus globalement, il en résulte que le secteur à profit social appuie la politique en énergie de la Région. Il apporte sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et aux objectifs environnementaux de la Région bruxelloise, tout comme il contribue au bien-être de la société dans le cadre de ses activités sociétales.

Enfin, BRUXEO s'engage à soutenir la mise en place d'une politique « GOOD MOVE » ambitieuse et concertée pour répondre à l'urgence des défis en défendant notamment une fiscalité plus intelligente, le support à des solutions innovantes et une plus grande multimodalité.

---

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

---

**1** Améliorer la performance énergétique du secteur en :

**A.** Développant des mécanismes de financement permettant à toutes les entreprises à profit social d'investir dans la construction, la rénovation, la performance énergétique, la mise aux normes et l'adaptation de leurs infrastructures, afin d'en assurer la qualité et la sécurité. Actuellement, de grandes disparités existent entre les entreprises, en fonction de leur secteur et de leur taille, quant au soutien disponible :

- Dans le dispositif actuel des primes énergie, seule une partie du secteur non marchand (milieu scolaire et de la petite enfance, maisons d'accueil pour les personnes âgées, défavorisées ou porteuses d'un handicap, le secteur sportif) peut bénéficier des primes de la catégorie C, plus avantageuses que les primes de la catégorie A applicables au reste du secteur non marchand. Cette différence de catégorie de prime n'est pas justifiée. Il nous semble donc opportun que

l'ensemble du secteur puisse bénéficier de la catégorie C.

- Élargir les prêts verts à taux 0% existants pour les ménages au secteur à profit social.
- Encourager les mécanismes de tiers-investisseur pour des investissements visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments du secteur, afin de pallier le manque de liquidité de certaines entreprises à profit social. Certains mécanismes existent déjà, mais ils ne sont pas adaptés pour répondre aux spécificités des entreprises de petite et moyenne taille.
- Stimuler la création de projets immobiliers cumulant qualité environnementale, mutualisation de services et adaptabilité aux PMR.

**B.** Poursuivant le service Pack Énergie de Bruxelles Environnement, et en renforçant l'offre existante des services en énergie qui, selon BRUXEO, est adéquatement répartie entre les différents publics cibles de la Région : particuliers, secteur public, secteur à profit social et secteur commercial.

**2** Améliorer la mobilité :

**A.** Prendre en compte dans les programmes de mobilité (plan de stationnement, parkings, etc.) les spécificités du secteur à profit social (travail de nuit des infirmières, déplacement des enseignants, des formateurs sur chantier, etc.).



# 20 %

**20 % des entreprises du secteur souhaitent un soutien dans la gestion de leurs infrastructures (énergie, mobilité, bâtiment, etc.)<sup>15</sup>.**

<sup>15</sup> Cf. note de bas de page numéro 4.

### 3. RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES

**B.** Mettre en place des cartes de stationnement à tarif réduit pour les travailleurs n'habitant pas dans la commune de leur lieu de travail.

**C.** Faciliter l'accès au domicile des usagers pour les travailleurs mobiles (cartes gratuites de stationnement, application de la tarification des prestataires de soins, etc.).

**D.** Renforcer l'intervention des pouvoirs publics dans la prise en charge par l'employeur des coûts liés à l'utilisation des transports publics pour les trajets « domicile – lieu de travail », en s'inspirant notamment des contrats tiers payant existant actuellement à la SNCB pour des abonnements « City pass » dans les villes de Gand et Anvers.

**E.** Assurer, dans toutes les communes bruxelloises, des transports en commun en nombre suffisant et qui offrent une réelle alternative à la voiture, assurant flexibilité, sécurité et rapidité, afin de rendre les emplois plus attractifs et les services à la population plus accessibles.

**F.** Permettre aux véhicules professionnels des entreprises à profit social de disposer des

dérogations identiques aux véhicules des entreprises commerciales dans le cadre de la mise en œuvre de la LEZ.

**G.** Utiliser les lieux de concertation interfédérale afin d'analyser et de renforcer la mobilité vers et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

**3** Encourager une politique de réduction des déchets dans les entreprises :

**A.** Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leurs démarches visant à trier, réduire et recycler leurs déchets.

**B.** Développer des circuits courts et des filières d'économie circulaire soutenant le recyclage, le réemploi et la réparation des matériaux.

**C.** Intégrer les mesures ponctuelles existantes de Bruxelles Environnement (appel à projets) et du facilitateur ZD en matière de déchets, dans des financements structurels, ou à défaut les pérenniser.

**4** Financer les travaux d'infrastructure favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



# 4.

## SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

L'organisation rationnelle et efficace des entreprises à profit social permet d'offrir des services de qualité, en adéquation avec les besoins des Bruxellois. Cette efficacité repose notamment sur une simplification administrative.

Soutenir la simplification administrative et diminuer les coûts qui y sont liés permet aux entreprises de consacrer davantage de temps et de moyens à leurs missions sociales, et donc d'en augmenter l'impact auprès des bénéficiaires.

BRUXEO soutient cette simplification dans le cadre de ses différentes missions et projets.

Ainsi, en avril 2018, BRUXEO a mis en ligne un nouveau site Internet avec une plateforme « MYBRUXEO » sur laquelle ses membres peuvent retrouver rapidement toutes les informations et documents de travail relatifs à l'état d'avancement des dossiers menés dans les différents lieux de concertation et groupes de travail.

La réduction des démarches administratives guide également le suivi et l'analyse des consommations énergétiques réalisés par BRUXEO sur la plateforme gratuite « ÉnergieID », sur laquelle les associations peuvent consulter des analyses mensuelles et annuelles avec des estimations de consommation. Ceci leur permet de repérer les anomalies et renforce leur position dans les négociations avec les fournisseurs d'énergie.

BRUXEO s'est également engagé dans le cadre de l'informatisation et l'automatisation des contacts entre les entreprises à profit social et les administrations. C'est pourquoi BRUXEO suit activement la mise en œuvre du projet « MY COCOF », en concertation avec les acteurs du secteur, afin de moderniser les échanges avec l'administration et de veiller à ce que les besoins et les attentes du secteur soient correctement pris en compte.



**50 %**

Près de 50 % des employeurs du secteur souhaitent bénéficier d'un soutien administratif (22 %) et informatique (23 %), afin de pouvoir mieux se centrer sur leurs missions sociales<sup>16</sup>.

---

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

---

**1** Assurer une stabilité législative et administrative permettant aux entreprises de développer leurs actions, à moyen et à long terme :

**A.** Offrir aux entreprises un cadre juridique et fiscal clair qui garantisse leur finalité sociale : informer sur les nouvelles législations et veiller à la bonne lisibilité des textes.

**B.** Favoriser les agréments à durée indéterminée et justifier toute exception à cette règle.

**C.** Soutenir les entreprises dans leur mise en conformité par rapport aux nouvelles obligations légales (exemple : RGPD).

**2** Renforcer la standardisation des procédures administratives pour les entreprises, et l’harmonisation des dispositifs entre les différents niveaux de pouvoir et administrations (agrément, évaluation, contrôle, etc.).

**A.** Appliquer le principe de confiance – déclaration sur l’honneur – dans les processus administratifs.

**B.** Élargir le système d’avance sur subvention, et établir des délais de paiement identiques et contraignants dans la liquidation des subvendes et des paiements.

**C.** Favoriser une homogénéisation des dépenses éligibles.

**D.** Utiliser des formulaires en ligne et la signature électronique des documents administratifs.

**3** Soutenir financièrement l’informatisation des entreprises via le matériel, l’engagement de personnes en charge de la gestion admi-

nistrative, ou en fournissant des programmes informatiques.

**4** Appliquer le principe « Only Once ». Éviter les doublons dans la récolte et le traitement des données, afin qu’une donnée déjà en possession de l’administration bruxelloise ou d’un autre niveau de pouvoir ne soit pas demandée une nouvelle fois à l’employeur.

Exemples :

**A.** Utiliser les données des statuts et noms des administrateurs d’entreprises publiées au Moniteur belge ou à la Banque Carrefour des Entreprises.

**B.** Importer les données de l’ONSS lorsqu’il s’agit de justifier des salaires (c’est déjà le cas pour SICE en FWB), tout en permettant aux employeurs de vérifier et éventuellement affiner ces données en fonction des variables propres au mécanismes de subventionnement (exemple : taux d’affectation).

**5** Organiser une traçabilité de l’état d’avancement des dossiers au sein des administrations.

**6** Mettre en place un cadastre global de l’emploi, fiable et pérenne, comme il en existe dans les autres régions, et ce pour l’ensemble des niveaux de pouvoir bruxellois. Un tel outil est indispensable afin de disposer de données objectivables, nécessaires à l’évaluation et à la construction de politiques publiques efficaces.

16 Cf. note de bas de page numéro 4.

# 5.

## INNOVER ET ENTREPRENDRE SOCIALEMENT AU BÉNÉFICE DE TOUS LES BRUXELLOIS

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

Les entreprises à profit social contribuent activement au bien-être des Bruxellois mais aussi au développement économique de la Région (valeur ajoutée et emploi). Elles font également preuve de créativité et d'innovation, technologique ou non, pour adapter leurs services aux attentes de la population, en renforcer la qualité et l'accessibilité, ou développer de nouvelles activités répondant à des besoins essentiels de la population, insuffisamment rencontrés, en matière d'éducation, d'action sociale, de santé, de culture et d'emploi.

Conscient que l'innovation sociale peut être un levier de développement territorial, et convaincu de la nécessité d'encourager des innovations qui contribuent au renforcement de l'efficacité des entreprises à profit social, BRUXEO développe dans le cadre de ses activités des partenariats et des projets avec différents acteurs experts en la matière :

- Introduction d'un projet « Co-create » au sein d'Innoviris en 2017 : « L'Accessibilité universelle des services et solutions innovantes d'accompagnement à domicile : Seniors,

Entourages, Réseau, Travailleurs & DIVERSité culturelle bruxelloise. »

- Participation au sein du jury du projet « Pollinize » de COOPCITY, en septembre 2017 et 2018.
- Partenariat et intervention dans le cycle de conférences « Chaire en innovations sociales » de l'ULB, en mai 2018 et en 2019.
- Mise en place d'un « Cluster Innovation Sociale » à Bruxelles, afin de créer un espace commun de réflexion, d'échange et d'activités autour de la thématique de l'innovation sociale, en y intégrant les principaux acteurs bruxellois dans le domaine (en cours avec Coopcity, Sociale Innovatiefabriek, ULB, Hub Brussels et Innoviris).
- Mutualisation de services au sein de BRUXEO, pour fournir des services « Énergie » et « Diversité » à toutes les entreprises à profit social bruxelloises, afin qu'elles puissent réaliser des économies d'échelle, bénéficier d'une mise en réseau et recevoir des conseils d'experts.



## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

- 1 Reconnaître et impliquer les entreprises à profit social comme moteurs du développement de l'économie bruxelloise, avec une démarche entrepreneuriale spécifique et créatrice d'innovation.
- 2 Associer systématiquement BRUXEO dans l'implémentation des politiques publiques liées à l'entrepreneuriat social, à l'innovation sociale et à l'économie sociale. Insérer le secteur à profit social au sein des programmes de Hub.brussels et d'Innoviris, afin de favoriser les interactions avec le secteur et de renforcer l'impact des actions réalisées.
- 3 Soutenir l'esprit d'entreprendre et le développement économique des entreprises par un environnement propice :
  - A. Maintien et élargissement d'une cellule spécialisée dans les entreprises à profit social au sein d'Innoviris et Hub.brussels.
  - B. Cadre juridique attractif : élargissement du périmètre des mesures liées à l'expansion économique des entreprises (ordonnance du 22 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises) au secteur à profit social.
  - C. Outils incitatifs (formation, accompagnement, financement).
  - D. Intégration de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics.
  - D. Soutien au projet de Cluster Innovation Sociale afin d'encourager la mise en réseau, la visibilité des bonnes pratiques, l'émergence et le développement d'exemples probants d'innovation et d'entrepreneuriat sociaux existants.
  - E. Sensibilisation dans l'enseignement, via notamment des mini-entreprises à profit social.
  - F. Soutien aux agences-conseils bruxelloises qui conseillent, aident et soutiennent la création des ASBL (étude de faisabilité, conseils juridiques, plans financiers, aide pour les marchés publics).

**20 %**

20 % des employeurs du secteur manquent de temps et de moyens pour développer et innover dans leur entreprise<sup>17</sup>.



<sup>17</sup> Cf. note de bas de page numéro 4.

## 5. INNOVER ET ENTREPRENDRE SOCIALEMENT AU BÉNÉFICE DE TOUS LES BRUXELLOIS

4 Promouvoir et soutenir la recherche en lien avec le secteur à profit social au sein du monde académique ainsi qu'au sein des entreprises à profit social :

**A.** Stimuler la recherche sur le secteur et les transferts de connaissances vers les entreprises à profit social. Encourager les collaborations entre le monde de la recherche et les entreprises à profit social en travaillant avec le Réseau LIEU.

**B.** Intégrer la R&D dans les dépenses admissibles des frais de fonctionnement des entreprises, et autoriser la création d'excédent (bénéfice raisonnable) réalisé sur les subventions, afin d'investir notamment dans l'innovation sociale et d'y allouer du temps de recherche.

**C.** Élaborer un cadre politique favorisant et stimulant toutes les formes d'innovation, en permettant aux entreprises à profit social d'innover, seules ou en partenariat, sur le plan des services à la population, des processus, de l'organisation du travail, des outils, des approches partenariales et du dévelop-

pement des compétences, pour répondre aux nouveaux besoins et aux demandes citoyennes qui n'ont pas encore été rencontrées.

**D.** Analyser, évaluer et soutenir les innovations sociales qui ne correspondent pas à des agréments (hors champ ou entre champs) et qui ont un impact social positif afin d'en assurer la pérennisation et le changement d'échelle.

**E.** Soutenir les innovations technologiques dans le secteur à profit social.

5 Soutenir et créer des projets ou des modes de financement favorisant la coopération et la mutualisation de compétences – mais aussi de services, au bénéfice de l'ensemble des entreprises à profit social. Exemple : mutualiser l'expertise afin de pouvoir répondre aux nouvelles exigences juridico-institutionnelles, au niveau de la gestion des données (conseiller RGPD), en termes d'infrastructure (conseiller PEB, conseiller en prévention...), en communication, soutien informatique, poste de support, etc.



# 6.

## MISER SUR LA CONCERTATION ET OSER SON ÉVOLUTION

---

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

---

Depuis sa création en 2005, BRUXEO contribue, en tant que confédération intersectorielle des entreprises à profit social, de façon proactive et constructive, à l'élaboration des politiques sociales et économiques. BRUXEO pèse également dans les débats socioéconomiques, en collaboration avec ses fédérations membres et ses organisations sœurs (UNISOC, UNIPSO et VERSO), afin de garantir une meilleure prise en compte des spécificités et des réalités du secteur à profit social.

Soucieux de l'importance du dialogue social bruxellois, BRUXEO s'implique dans de nombreux lieux de concertation: CESRBC, IRISCARE, ACTIRIS, Bruxelles Formation, CEFH, ABBET, IBEFE, etc. Ces mandats soulignent l'action de BRUXEO dans la concertation sociale bruxelloise au niveau intersectoriel et interprofessionnel.

BRUXEO défend également, aux côtés des autres partenaires sociaux, le respect du dialogue social et de sa structuration. Cette concertation a montré son efficacité depuis de nombreuses années. Toutefois, divers exemples récents (projet de loi sur le travail semi-agoral, réforme du code des sociétés) rappellent les difficultés et l'importance de cette concertation sociale, afin de bénéficier d'avis officiels et représentatifs, et de développer durablement les activités sociales et économiques du pays.

À l'instar de son engagement à renforcer l'efficacité des entreprises à profit social, BRUXEO souhaite également participer à une réflexion, globale et transparente, sur l'efficacité des organes de concertation (gouvernance, nombre de représentants, doublons, cohérence, etc.).

---

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

---

- 1 Confirmer le secteur à profit social comme acteur à part entière dans la concertation sociale bruxelloise, en lui donnant les moyens d’y assurer son rôle au niveau intersectoriel et interprofessionnel.
- 2 Organiser systématiquement une concertation avec le secteur à profit social dans l’implémentation des politiques publiques répondant à des besoins sociétaux afin de :
  - A. Élaborer des politiques pertinentes par rapport aux besoins des Bruxellois.
  - B. Tenir compte des modes de fonctionnement des opérateurs de services.
  - 3 Garantir l’aspect tripartite des accords sociaux et les modalités qui devraient régir les discussions de chaque accord non marchand :
    - A. Veiller à la cohérence entre les accords sociaux conclus à différents niveaux de pouvoir.
    - B. Évaluer les accords précédents et en assurer le financement nécessaire avant toute nouvelle discussion.
    - C. Associer les employeurs dès le début des négociations.
    - D. Baser les discussions sur des données fiables et objectivables par les acteurs du secteur. Établir le cadastre de l’emploi.
    - E. Établir le budget disponible.
  - 4 Défendre le respect et l’importance du dialogue social et de sa structuration. Garantir la place et le rôle des partenaires sociaux sectoriels, intersectoriels et interprofessionnels dans la fonction consultative, la concertation et la gestion des politiques.
  - 5 Évaluer et restructurer, le cas échéant, les diverses instances de concertation et d’avis (CESRBC, IRISCARE, fonction consultative, etc.) afin d’en augmenter l’efficacité, la cohérence et la pertinence :
    - A. Éventuellement en réduisant leur nombre ou en regroupant leurs compétences.
    - B. Obtenir une plus grande lisibilité de l’usage que les exécutifs font des avis rendus par ces instances.
    - C. Accorder des délais de consultation de minimum 5 jours ouvrables, afin de permettre la consultation et la rédaction d’avis de qualité.
- F. Construire des accords équilibrés soutenant équitablement en termes de financement les revendications des partenaires sociaux.
- G. Garantir un financement de toutes les mesures de l’accord non marchand pour tous les emplois, en ce compris les postes ACS, Maribel, FSE et fonds propres, et en assurer la gestion par les administrations concernées.
- H. Financer les coûts directs et indirects de l’accord pour les employeurs, en procédant à des analyses et des projections préalables.

# 7.

## PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

---

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

---

À Bruxelles, la diversité à l'emploi est encore trop faible, y compris dans le secteur à profit social. Toutefois, le secteur à profit social bruxellois est — encore plus que dans les autres régions — caractérisé par sa diversité, aussi bien au sein des membres du personnel qu'au sein des bénéficiaires faisant appel à ses services.

La diversité sur le lieu de travail n'est pas seulement une question de justice et d'égalité des chances. Elle amène aussi une valeur ajoutée pour l'entreprise, grâce à la grande variété des modes de vie, des compétences et des talents qui renforcent la créativité.

C'est sur la base de ces constats que BRUXEO a développé depuis 2017 un projet « So-Diversity », afin de promouvoir la diversité au sein du personnel, de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion des entreprises, et de favoriser

l'accessibilité de tous les usagers à l'offre de services. Des workshops, des accompagnements individuels et des groupes de travail sectoriels sont notamment mis en place à la demande des entreprises, tout en favorisant les collaborations et synergies avec les acteurs de la diversité (ACTIRIS, UNIA, IEFH, etc.). Dès 2019, BRUXEO coréaliserait également un module de formation spécifique avec les acteurs du secteur et de la diversité, à destination des cadres du secteur non marchand bruxellois.

BRUXEO participe activement à la concertation sociale dans ce domaine, dans plusieurs conseils : CNDD (Conseil de la Non-Discrimination et de la Diversité), Conseil d'Égalité Hommes-Femmes, GT « Réforme des instruments Diversité » d'Actiris, et la commission Diversité du CESRBC. BRUXEO y a notamment travaillé sur la réforme des outils de promotion de la diversité, afin de rendre les plans de diversité plus adaptés aux réalités des entreprises (taille, secteur, etc.), via une gamme plus large d'outils.

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

**1** Favoriser et reconnaître la diversité au sein des entreprises comme une opportunité et une valeur ajoutée, reflétant la réalité bruxelloise :

**A.** Promouvoir la mise en place de plans diversité au sein des entreprises bruxelloises, qui tiennent compte des réalités de terrain et des besoins des entreprises (taille, type de service, secteur, etc.).

**B.** Proposer un système de financement plus attractif et adapté que le dispositif actuel, en évitant notamment la contrainte des cofinancements pour les petites entreprises.

**C.** Soutenir des initiatives de promotion de la diversité, telles que celle de BRUXEO intitulée « So-Diversity », afin de renforcer l'intégration de la diversité dans la gestion quotidienne des entreprises à profit social.

**D.** Intégrer un module de formation interculturelle dans les programmes de formation liés aux fonctions cadres/de management des entreprises à profit social.

**E.** Favoriser la diversité dans les conseils d'administration des entreprises à profit social.

**2** Clarifier et améliorer le cadre législatif :

**A.** Maintenir et renforcer la cohérence entre les différentes législations qui traitent de la discrimination.

**B.** Évaluer la nouvelle ordonnance du 16 novembre 2017 visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale.

**C.** Rester vigilant à l'égard des discriminations indirectes liées au genre dans les projets d'ordonnance et de décret.

**3** Veiller à promouvoir la diversité au-delà de la sphère du travail, dans la société dans son ensemble, en ce compris dans les structures institutionnelles telles que l'enseignement. Au-delà des approches individuelles de la diversité, il faut renforcer une vision collective et politique. À ce titre, il est important de dynamiser les mesures en faveur de la diversité dans la Stratégie 2025 : valorisation des compétences, clauses sociales dans les marchés publics, offre d'accueil diversifiée pour les enfants, conciliation vie professionnelle et vie privée.



# 8.

## ASSURER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES BRUXELLOISES

---

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

---

BRUXEO veille à renforcer la professionnalisation, la coordination et la concertation de tous les employeurs bruxellois du secteur à profit social, peu importe le niveau de pouvoir dont ils dépendent : Région, COCOF, COCOM, VGC, Fédéral.

Les employeurs, comme les usagers, souffrent de la complexité institutionnelle bruxelloise, de la lourdeur administrative et du manque de lisibilité qu'elle engendre. La sixième réforme de l'État complexifie davantage le paysage institutionnel, et souligne la nécessité de renforcer la cohérence des politiques bruxelloises.

BRUXEO veut faire de Bruxelles une « vraie » région, et soutient les idées et projets sus-

ceptibles de développer cette cohérence entre la COCOF, la COCOM, la VGC et la Région pour les entreprises, les travailleurs et les usagers : harmonisation des obligations légales et administratives, harmonisation des conditions de travail, création d'un cadastre global de l'emploi, uniformisation des politiques tarifaires pour un même secteur, etc.

Une bonne adéquation entre les compétences politiques liées aux différents niveaux de pouvoir est indispensable pour améliorer l'efficacité et la lisibilité des services à la population. La cohérence entre l'offre de services à profit social et les besoins des citoyens sur un territoire donné constitue un autre défi à relever.



## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

**1** Créer une « porte » institutionnelle unique pour les citoyens et les entreprises :

**A.** Établir un lieu unique et structurel de concertation politique entre les entités fédérées bruxelloises, autour de projets concrets (exemple : plan santé bruxellois et plateforme de concertation permanente).

**B.** Assurer une nécessaire cohérence et transversalité entre les compétences exercées par les différentes entités, fédérées et fédérales, et entre les politiques d'une même entité, afin d'offrir une prise en charge optimale des usagers.

**C.** Encourager la collaboration entre les administrations bruxelloises, et entre les administrations et les entreprises.

**2** Développer les services à profit social sur base d'une programmation concertée et établie selon des critères pertinents d'évaluation des besoins de la population, tout en n'hypothéquant pas la créativité des organisations et la liberté d'association.

**A.** Élaborer des indicateurs permanents et transversaux, quantitatifs et qualitatifs, des besoins de la population, et assurer leur suivi.

**B.** Profiter des éléments constituant le rapport d'activités demandé par les administrations pour collecter des informations sur les besoins, sans entraver l'objectif de simplification administrative.

**C.** Soutenir les collaborations entre le milieu académique et les entreprises à profit social, afin de permettre une approche fine et objective des besoins et de soutenir la réflexion sur les réponses à y apporter.

**3** Impliquer le secteur à profit social dans l'élaboration d'autres politiques interconnectées (logement, aménagement du territoire, économie sociale, etc.).

**4** Évaluer l'ordonnance « Iriscare » dès 2020.



# 9.

## CONSTRUIRE UNE EUROPE PLUS SOCIALE

---

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

---

Depuis quelques années, la tendance européenne va vers une libéralisation des services, y compris ceux à profit social. Cette tendance semble se renforcer et se justifier aux yeux de certains dans le contexte de crise économique et politique à laquelle l'Union européenne est confrontée. Les conséquences sociales de cette crise soulignent pourtant l'évidence de soutenir la relance économique, mais également de développer une Europe davantage sociale, renforçant la cohésion sociale et la solidarité, aussi bien entre les pays qu'au sein de ceux-ci.

À ce titre, les entreprises à profit social, créatrices de liens sociaux, ont pleinement un rôle à jouer, notamment en tant que stabilisatrices de l'économie, mais également pour répondre aux besoins actuels et futurs qui ne font que croître.

La construction d'une Europe sociale prônant la solidarité, l'égalité des chances et une vie digne pour tous ses citoyens nécessite la mise en œuvre d'une offre de services à profit social suffisante, accessible et de qualité, développée par des entreprises à profit social viables, efficaces et innovantes.

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

- 1 Reconnaître et défendre notre modèle social et le secteur à profit social dans les politiques européennes et dans leur mise en œuvre au niveau local.
- 2 Plaider pour la différenciation des règles européennes applicables sur base de la finalité du service (intérêt général).
- 3 Tenir compte des spécificités du secteur à profit social dans les réformes actuelles et leur mise en œuvre (notamment concernant les marchés publics et aides d'État).

Pour Bruxelles :

- 4 Mettre en place un lieu de concertation permanent et structuré entre les politiques bruxelloises et européennes en y associant les employeurs, afin d'assurer une meilleure articulation des politiques et une meilleure transmission des informations. Intégrer les représentants du secteur à profit social dans le cadre des discussions qui ont un enjeu pour ce secteur.
- 5 Assurer une bonne information des entreprises à profit social dans le cadre de la prochaine programmation des fonds structurels – associer BRUXEO à l'organisation de séances d'information.
- 6 Offrir un accompagnement technique au montage de projets, afin de garantir un accès effectif aux fonds structurels et aux autres types de financement européen pour toutes les entreprises à profit social.



# 10.

## INVESTIR ADÉQUATEMENT POUR RENFORCER LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES ENTREPRISES

---

### LES AVANCÉES DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL ET DE BRUXEO

---

L'efficacité des entreprises à profit social est notamment liée à la qualité de ses modes de financement, à leur adéquation et à leur adaptation aux missions qui leur sont déléguées par les pouvoirs publics.

Les financements publics doivent favoriser l'accessibilité, pour tous les Bruxellois, à des services de qualité, l'attractivité des métiers et le développement structurel des entreprises à profit social. En corollaire, les entreprises à profit

social s'engagent à exercer une bonne gouvernance, reposant notamment sur une gestion saine, efficace et transparente de l'argent public.

L'investissement de l'État dans un modèle social fort équivaut à faire le choix du secteur à profit social plutôt que de celui d'une marchandisation des services, afin que les moyens publics alimentent réellement l'offre de services au bénéfice de l'intérêt général et de tous les Bruxellois.

## BRUXEO DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE :

- 1 Assurer des financements publics suffisants et pérennes pour réaliser les missions qui sont déléguées au secteur à profit social, respecter leurs différentes obligations légales et garantir leur continuité :
  - A. Privilégier les subsides structurels pluriannuels aux appels à projets et aux aides à l'emploi pour financer durablement les entreprises à profit social.
  - B. Garantir le financement intégral des accords sociaux pour l'ensemble du personnel, en ce compris les postes ACS, Maribel, FSE, fonds propres, etc., et en assurer la gestion par les administrations concernées.
  - C. Garantir que ce financement couvre l'évolution des activités et du personnel ainsi que les indexations salariales.
  - D. Financer l'intégralité des coûts à charge de l'employeur et liés au frais du personnel (coûts liés à l'ancienneté, assurances, frais de secrétariat social, etc.).
  - E. Garantir une prise en compte des dépenses de fonctionnement (infrastructure, mobilité, équipement, informatisation, énergie, etc.) dans les financements.
  - F. Élargir le périmètre des frais de fonctionnement en permettant la prise en charge :
    - des intérêts bancaires en cas de non-respect des délais dans la liquidation des subventions par les administrations ;
    - des frais de recherche et développement.
- 2 Soutenir le développement économique des entreprises à profit social via des financements attractifs pour y soutenir les investissements, la formation, l'innovation, le changement d'échelle et la recherche et le développement.
- 3 Analyser, évaluer et organiser le financement des entreprises à profit social qui ne sont pas rattachées à un dispositif de reconnaissance ou de subventionnement existant, afin de pérenniser leurs activités.

# 1/3

1/3 des employeurs affirment avoir besoin d'un financement structurel pour soutenir le développement de leur entreprise.

# BRUXEO – CONFÉDÉRATION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

## 26 fédérations membres



## Composition des organes de gestion

### PRÉSIDENT

Jean-Claude Praet

### ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Christian Dejaer

### VICE-PRÉSIDENT

Maarten Gerard

## Conseil d'administration

H. Bakkali

N. Crama

C. Dejaer

H. Delaruelle

E. Deroubaix

P. Devleeshouwer

A. Flahaut

I. Gaspard

M. Gerard

M. Gobert

L. Jaminé

D. Larmuseau

B. Many

F. Possemiers

A. Prade

J-C Praet

P. Smiets

D. Vanlierde

S. Vanoirbeck

M. Xhrouet

## Équipe BRUXEO

V. De Ridder

B. Gérard (Directeur)

M. Jadoul

X. Mathieu

J. Mesmacque

K. Timperman

## BRUXEO ASBL

Tél : 02 210 53 08

bruno.gerard@bruxeo.be

www.bruxeo.be

Rue du Congrès 37-41 (b3)

1000 Bruxelles

Avec le soutien de:



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE